

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 décembre 2022



MAIF IMPACT SOCIAL

FCP Actions internationales

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris
MAIF - 200 avenue Salvador Allende - CS90000 - 79038 NIORT CEDEX 9
FILIA-MAIF - 200 avenue Salvador Allende - CS20000 - 79038 NIORT CEDEX 9
PARNASSE MAIF
50 avenue Salvador Allende - CS90000 - 79038 NIORT CEDEX 9

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

CACEIS BANK FRANCE - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

Gestion administrative et comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 30 décembre 2022

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objectif de gestion

Le Fonds MAIF Impact Social vise un objectif double de performance financière et d'impact social en investissant dans des sociétés de tout type de capitalisation, domiciliées et cotées sur des marchés réglementés au sein de l'Espace Économique Européen et dont la stratégie de développement prend en compte des objectifs sociaux et sociétaux.

Indicateur de référence

Néant. Cependant à posteriori l'investisseur pourra comparer les performances du Fonds à celles de l'indice Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis. Cet indice est la référence globale des marchés européens. Il est composé de plus de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone euro et le Royaume Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège et la Suède. (Pour plus d'information sur cet indice : www.stoxx.com).

Stratégie de gestion

MAIF Impact Social (Fonds d'Investissement à Vocation Générale « FIA ») investit au moins 75% de son actif net en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

La sélection des titres est dite « bottom-up » de conviction.

L'analyse extra-financière est intégrée de manière systématique et contraignante au processus d'investissement afin de s'assurer de la qualité de la politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) des émetteurs et porte sur un minimum de 90 % de l'actif net du Fonds.

Le processus d'investissement se déroule en plusieurs étapes :

- Définition de l'univers éligible – politique d'exclusion
- Définition de l'univers social responsable par l'application simultanée de 3 filtres : filtre ESG (méthode *best in class*), filtre d'impact social (méthode *best in universe*) et filtre financier. Le filtre ESG et le filtre d'impact social entraînant chacun la réduction de l'univers éligible (20% minimum). Les entreprises ne passant pas l'un des trois filtres seront exclues de l'univers éligible.
- Sélection des titres au travers de l'analyse fondamentale (critères financiers et extra-financiers)

L'univers d'investissement de départ est le STOXX EUROPE TMI, composé de 1414 émetteurs (*). La totalité des émetteurs de notre indice de référence (Stoxx600) sont présentes dans cet univers d'investissement STOXX EUROPE TMI.

De cet univers d'investissement de départ le STOXX EUROPE TMI, sont exclues :

- o Les capitalisations boursières inférieures à 300m€ soit 93 entreprises (0.098% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI) (*)
- o Les entreprises non notées en ISR par l'Equipe d'Analystes ISR d'OFI soit 198 entreprises (0.82% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI) (*)

Différents filtres d'exclusion sont ensuite appliqués :

- o Exclusion sectorielles (armes controversées, armes, tabac, charbon thermique, pétrole et gaz non conventionnel) soit 46 émetteurs (5.74% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI) (*)
- o Exclusion normative (violation du Global Compact) soit 7 émetteurs (2.55% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI) (*)

Au total, ces différentes étapes pouvant donner lieu à l'exclusion d'un même émetteur mais sur différents filtres, le STOXX EUROPE TMI passe de 1414 émetteurs à 1153 émetteurs. 90.9% du total de l'actif du STOXX EUROPE TMI constitue l'univers investissable (*).

(*) NB : Données à juin 2021 susceptibles d'évoluer.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers (analyse de la contribution sociale et analyse ESG). L'analyse de la contribution sociale des sociétés est réalisée sur la base de certains critères des Objectifs de Développement Durable (ODD 1,3,4,5,8,10) et d'analyses ad-hoc.

L'étude des enjeux environnementaux et sociaux est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité.

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Le Fonds pourra par ailleurs investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

En vue de permettre au gérant une éventuelle diversification de ses placements ou dans le cadre de la gestion de trésorerie, le portefeuille pourra être investi directement en obligations, titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire européen.

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

L'exposition nette du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

La limite d'exposition maximale au risque de change est de 30%.

Profil des risques

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un Fonds classé « Actions internationales ». L'investisseur est exposé, indirectement à travers les OPC sélectionnés et/ou directement aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de taux :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations à taux fixe baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 02 janvier 2023, les changements à venir sont les suivants :

- Changement de dénomination de la Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT devient Ofi Invest Asset Management ;
- Changement du site internet : www.ofi-am.fr devient www.ofi-invest.com ;
- Le FCP est reclassé en OPC dit Article 8 ;
- Le prospectus intègre désormais le DIC PRIIPS ainsi que l'Annexe Précontractuelle Article 8 SFDR et respecte la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DU FIA

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont trait aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mai 2014. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (**), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(** Bonus 2021 versé en février 2022)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier – exercice 2022

L'année 2022 a été particulièrement complexe. Plusieurs dynamiques se sont entrecroisées (économiques, monétaires, politiques, climatiques...) créant une très grande volatilité sur les marchés et finalement, une hausse significative des taux d'intérêt et une baisse des actions.

L'année avait plutôt bien commencé sur le plan économique, l'économie mondiale étant encore portée par la dynamique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial. Alors que la demande progressait fortement, ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs. Il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine. Les dernières statistiques publiées montrent une inflation sur un an de 7.1% aux Etats-Unis et de 10.1% en zone euro.

Dans ces conditions, les Banques Centrales, qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt.

Aux Etats-Unis, le taux des Fed Funds a été relevé rapidement, passant de la fourchette 0/0,25% à 4.25/4.50% actuellement. D'après les dernières déclarations du Président de la FED (Réserve Fédérale américaine), ce mouvement devrait se poursuivre au cours des prochains mois. En zone euro, la BCE (Banque Centrale Européenne) a également décidé d'intervenir pour tenter d'enrayer les pressions inflationnistes : le principal taux directeur a été remonté à quatre reprises, de 0,50% puis de 2 fois 0,75%, passant donc de -0,5% en début d'année à 2% en fin de période.

Après la problématique de l'inflation, c'est ensuite la crainte d'une récession brutale, provoquée par le resserrement des conditions monétaires, qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance avait été affectée par une vague réglementaire très importante décidée par le gouvernement qui avait pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays avait été touchée par des mesures de confinement qui avaient concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « zéro Covid ». Désormais, l'économie chinoise semble prête à rebondir, surtout que la politique stricte de zéro Covid a été sérieusement assouplie en décembre, au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe.

Notons enfin que, sur le plan géopolitique, l'année a été très compliquée. Les tensions internationales ont lourdement pesé sur la confiance des investisseurs et déstabilisé le marché des matières premières. La guerre en Ukraine a provoqué une envolée des cours des matières premières énergétiques et agricoles. Cela a incité les pays européens à complètement modifier les sources d'approvisionnement, ce qui a fait peser un coût additionnel très important. Par ailleurs, les tensions entre la Chine et les Etats-Unis se sont encore durcies, autour du cas de Taiwan mais également en raison d'une compétition de long terme qui réduit les perspectives de coopération entre les deux pays, les deux plus grandes puissances économiques du monde. La reconduction du Président Xi Jinping, pour un 3^{ème} mandat inédit à la tête du pays, laisse en outre augurer une Chine plus tournée vers elle-même à moyen terme.

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire. L'évolution des marchés a été très erratique et les performances d'ensemble se sont avérées négatives, même si un regain d'optimisme a commencé à se manifester à partir du mois d'octobre. En effet, la perspective d'une décade de l'inflation, et donc d'une sorte de plafond atteint sur les taux d'intérêt, a commencé à redonner confiance aux marchés, d'autant que les valorisations d'ensemble des actions ont baissé.

Taux d'Intérêt

Aux Etats-Unis, les taux longs à 10 ans ont ainsi monté de près de 235 points de base (bps), mais, fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux s'est inversée avec un rendement de près 4.4% pour le 2 ans et 3,87% pour le rendement du T Notes 10 ans.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0,17% à 2.57% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec quelques turbulences ponctuelles sur les spreads souverains en zone euro, France comprise. Cela a été surtout notable sur la dette italienne au moment des élections, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (FTSE Euro Zone Government Bond Index) s'inscrit en baisse de près de 18.4% sur la période.

Sur le crédit, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) a baissé de près de 13.6% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 11.5% en Europe et de 11.2% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** a été plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0%. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 17.8% en Dollar (-12.4% en euros) celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 11.7% en Dollar (-5.9% en euros).

Les obligations convertibles ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles ont reculé de 14.2% en Europe sur la période et de 18.7% aux Etats-Unis.

Concernant les devises, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,13 à 1.07 en fin de période, après avoir atteint la zone de 0.95, soit un recul final de près de 5%. La monnaie américaine a bénéficié de la rapide remontée des taux directeurs US et du contexte de guerre en Europe. Le RMB, la devise chinoise, a également été affectée par la situation économique délicate en Chine et la fermeté de la monnaie américaine : elle a reculé de près de 8% contre le Dollar. Parmi les autres devises émergentes, les monnaies des pays exportateurs de matières premières ont progressé dans l'ensemble, à l'image du Real Brésilien et du Peso mexicain qui ont gagné respectivement 12% et 11.6% contre l'Euro. En Europe, la Livre Sterling a reculé de 5.5% contre l'Euro. Le Franc Suisse a, quant à lui, progressé de près de 5% contre l'Euro.

Les marchés actions ont été particulièrement volatils dans ce contexte de durcissement monétaire et de tensions internationales. Les actions internationales ont ainsi perdu près de 17% en USD, comme l'indice S&P 500 des actions américaines et près de 9% pour l'indice Eurostoxx, dividendes compris. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 30% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -22% en Dollar. Les actions chinoises ont été fortement touchées par la vague réglementaire et les confinements. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises ont reculé de 19% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 15%, et ce malgré un rebond spectaculaire en fin d'année après l'assouplissement annoncé des mesures sanitaires et de soutien à l'économie, particulièrement le secteur immobilier.

A noter que, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, l'once d'or a quelque peu déçu et reste stable sur la période, clôturant à près de 1840 USD l'once, après avoir atteint un plus haut de près de 2050 après l'invasion russe en Ukraine.

Gestion

Performance :

Le Fonds affiche une performance de +18.09% contre + 22.04% depuis le changement de stratégie intervenue le 17 janvier 2020. La performance nette en 2022 est de -14.56% (part I) contre -10.64% pour le Stoxx Europe 600.

Au 30 décembre 2022, la valeur liquidative de la part R est de 481.61 euros. Au 31 décembre 2021, elle s'élevait à 567.09 euros, soit une baisse sur l'exercice de -15,07% contre -10,64% pour l'indice de référence, l'indice Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis.

Au 30 décembre 2022, la valeur liquidative de la part I est de 1 149.27 euros. Au 31 décembre 2021, elle s'élevait à 1 372.02 euros, soit une baisse sur l'exercice de -14,56% contre -10,64% pour l'indice de référence, l'indice Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis.

Stratégie :

L'année 2022 a été une année compliquée avec des facteurs socio-économiques et politiques venant peser sur l'approche stratégique du Fonds qui était positionnée en début d'année sur la poursuite de la croissance économique avec un biais cyclique. La guerre en Ukraine est venue renforcer les politiques de la Commission Européenne en faveur du climat et le Green deal dans un souci de sécurité énergétique. La crise du gaz russe a donc été directement bénéfique aux énergies fossiles pour faire face aux besoins urgents d'énergie des industries et des ménages. L'inflation galopante qui en est découlée a induit des politiques de soutien du pouvoir d'achat des gouvernements qui a pu peser sur les entreprises de services publics qui après avoir profité d'une exposition aux prix spot se sont vu imposer des caps. Dans ce contexte, les entreprises ont vu leur pouvoir sur les prix augmenter ce qui a, de manière générale, soutenu les marges des entreprises. Cela a été très matériel dans le secteur automobile (hausse des prix dans un contexte de volume contraint). A l'inverse, les sujets de goulets d'étranglement, de hausse des coûts opérationnels (énergie, transport) vont se traduire par une augmentation des stocks en début d'année puis une phase de déstockage en fin d'année, les dirigeants souhaitant regonfler leur trésorerie. Les politiques monétaires des banquiers centraux pour juguler l'inflation ont favorisé le secteur financier et les bancaires dont les marges d'intérêt peuvent enfin se redresser sans que le ralentissement économique ne pèse véritablement sur le coût du risque. La politique sévère, anti-covid de la Chine, a eu un impact négatif sur les valeurs exposées à la consommation locale (Adidas, luxe) ou aux entreprises dépendantes de ce pays dans leur chaîne d'approvisionnement).

Le Fonds a été structurellement sous-exposé, à la consommation de base, les télécoms, les services publics et plus encore sur les acteurs des énergies fossiles (exploitation, production, équipementier). La sous-exposition à l'énergie compte pour 1/3 de la sous-performance relative du Fonds. A l'inverse, le Fonds a réduit sa surexposition à la consommation discrétionnaire (Vente de BMW, Inditex). Le secteur de la technologie a souffert et affichait une des moins bonnes performances sectorielles dans un contexte de remontée des taux (impact négatif sur la valorisation) et d'arbitrage des valeurs de qualité vers des secteurs plus « value » ou défensifs offrant plus de visibilité comme la santé (bénéfice du dollar sur les groupes de santé globaux).

Au cours de l'année, les principales opérations ont été :

- De réduire la sous-pondération sur la santé avec le renforcement de notre conviction sur Novo Nordisk. Le relais de croissance sur le traitement de l'obésité après le retard de fabrication lié à des contraintes d'approvisionnement, s'est bien matérialisé sur la seconde partie de l'année) ;
- De procéder à des arbitrages dans le secteur du luxe en vendant Kering (perte de momentum sur la marque Gucci) en faveur d'Hermès dont l'ambition sociétale et leur politique sociale en faveur du développement des territoires est plus attractive et « impactante » ;
- De renforcer l'exposition à l'énergie en achetant du Vestas en septembre. Leader mondial des turbines éoliennes (+24% sur la période détenue). La situation compliquée qui induisait des marges sous pression (voire négative) et la faiblesse du carnet de commande commençaient à bien être intégrés dans les cours alors que la pression sur les coûts et les nouvelles opportunités données par l'IRA et les objectifs de la décarbonation de la commission européenne. L'exposition à la chimie a été réduite à zéro avec la vente d'Evonik, valeur allemande fortement exposée au rationnement du gaz dans ses opérations.

L'Analyse de la contribution à la performance

La sous-performance s'explique essentiellement par un effet d'allocation et plus marginalement de la sélection des titres.

L'effet sélection est neutre avec une contribution positive dans la santé, les services aux collectivités Acciona Energia, opérateur d'énergie renouvelable gagne 11% et est la seule conviction au sein du secteur), l'industrie (Spie dans les activités de services aux entreprises) et l'énergie (Vestas). La contribution est négative au sein de la consommation durable, de l'immobilier en raison de notre position en Vonovia qui sous-performe le secteur déjà mis à mal et la technologie victime de la hausse des taux comme l'ensemble des valeurs de croissance dont la prime par rapport aux titres value avaient atteint un plus haut historique.

Globalement, l'année 2022 a été volatile depuis mars avec une première tendance défensive qui s'est retournée en fin d'année avec les indicateurs macro-économiques dégradés et surtout des premiers effets de la hausse des taux sur l'inflation. L'attente d'un point Pivot a fait monter l'appétit pour le risque et une réallocation vers les actifs européens. Les croissances bénéficiaires 2023 risquent cependant d'être révisées en baisse sur des attentes trop optimistes.

Dans son approche d'impact social, le Fonds MAIF Impact Social (IS) s'est concentré sur les sociétés disposant des meilleurs scores IS et sur les entreprises responsables quant à l'intégration des critères ESG. 77% de l'actif est positionné sur le 1^{er} quartile d'impact sociale. Le niveau d'intentionnalité des sociétés est pour 77% d'entre elles d'un niveau fort ou avancé.

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement. Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-invest-am.com, en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'engagement actionnariale et de vote publiée sur le site (<https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/politique-engagement-actionnarial-et-de-vote.pdf>).

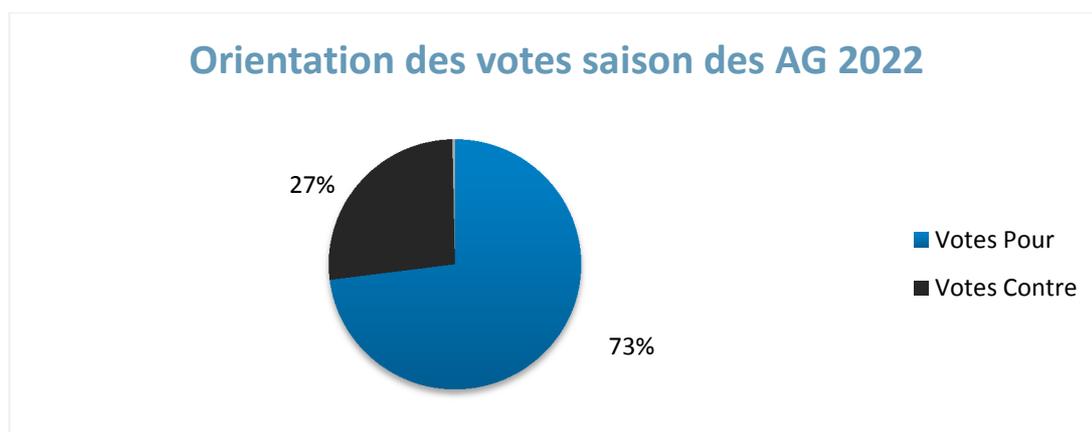
Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (<https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>).

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Statistiques de vote du Fonds sur la période du 01/01/2022 au 30/12/2022 :

| Nombre de... | AG en 2022 |
|---|--------------------|
| AG pour lesquelles nous avons exercé nos droits de vote | 45 |
| Résolutions votées | 889 |
| Résolutions votées Contre ou Abstention | 240 |
| Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires | 1 (Danone en 2022) |
| Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (Pour) | 4 |

Orientation des votes



Dans le cadre de la préparation des assemblées générales et de la définition de nos orientations de vote, nous avons regroupé les résolutions présentées au vote et analysées dans 8 domaines d'analyse.

A chaque domaine nous avons identifié des principes clés que nous souhaitons respecter lors de l'analyse des résolutions aux assemblées générales.

1. La société, les droits des actionnaires, les statuts

Principes : Egalité, Proportionnalité

2. Les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice

Principes : Intégrité, Continuité, Equité, Transparence, Adéquation

3. Le Gouvernement d'entreprise

Principes : Indépendance, Compétence, Diversité, Renouvellement, Séparation des fonctions

4. La politique de rémunération

Principes : Transparence, Lien avec la performance, Equilibre, Equité

5. La structure du capital et le financement des activités de la société

Principes : Gestion appropriée, Equité

6. Les fusions et les acquisitions

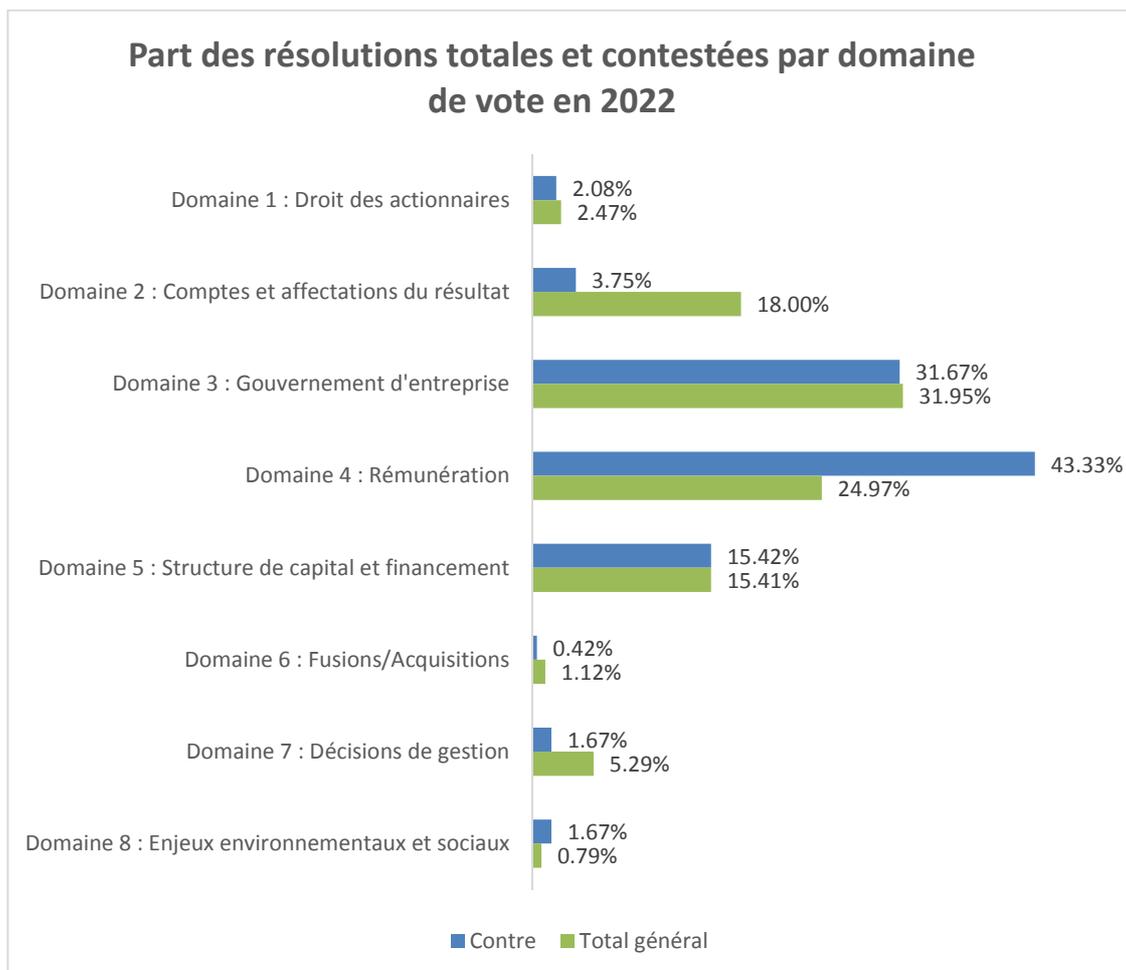
Principes : Intérêt stratégique, Transparence, Motivation, Gouvernance, Enjeux ES

7. Les décisions de gestion

Principes : Intérêt stratégique, Transparence, Motivation

8. Les enjeux Environnementaux et Sociaux

Principes : Transparence, Cohérence, Intérêt stratégique, Ambition



On peut notamment remarquer des oppositions marquées dans les domaines 3 et 4 relatifs à la composition des conseils et aux rémunérations des dirigeants.

INFORMATIONS RELATIVES AU FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs illiquides.

La Société de Gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel

Le risque du Fonds se situe en date du **30 décembre 2022** au niveau [6] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de taux :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations à taux fixe baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser ; la valeur liquidative du Fonds baissera en conséquence.

Gestion du risque

La Société de Gestion a mis en place une politique de suivi et de gestion des risques lui permettant de s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs et de la bonne adéquation de la liquidité de l'actif par rapport à celle du passif. La fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques définis au sein du prospectus du Fonds (hard guidelines) et effectue un suivi quotidien des différents risques liés aux actifs. Un contrôle de la structuration à la création du Fonds afin de s'assurer de l'adéquation actif/passif ainsi qu'un contrôle des valorisations sont également effectués.

Levier du Fonds au 30 décembre 2022

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- méthode brute [90.03%]
- méthode de l'engagement [100.00%]

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés)

| | |
|------------------------|-------------------------------|
| <u>Change</u> : | Pas de position au 30/12/2022 |
| <u>Taux</u> : | Pas de position au 30/12/2022 |
| <u>Crédit</u> : | Pas de position au 30/12/2022 |
| <u>Actions – CFD</u> : | Pas de position au 30/12/2022 |
| <u>Commodities</u> : | Pas de position au 30/12/2022 |

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, MAIF IMPACT SOCIAL n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MAIF Impact Social

Identifiant d'entité juridique : 969500AVCDRDAOZN7Q04

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences



Le Fonds MAIF Impact Social (ci-après le « Fonds ») investit dans entreprises responsables et engagées à apporter une contribution sociale auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes en s'alignant sur les cibles sociales des ODD fixés par les Nations-Unis en 2015. Une priorité est donnée à l'analyse de la contribution sociale apportée aux collaborateurs de l'entreprise.

L'objectif social du Fonds est de :

- Juger de l'ambition sociétale de toutes les entreprises en portefeuille au travers d'une analyse qualitative de leur intention et de la maturité de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)
- Sélectionner des entreprises qui contribuent de manière positive à la réalisation des Objectifs du Développement Durable relevant du domaine social tout en prenant en compte le DNSH sur d'autres ODD
- Anticiper les impacts négatifs et risques liés à des pratiques qui prennent insuffisamment en compte les enjeux ESG
- Investir dans les entreprises dont la contribution sociale n'enfreint aucun des grands textes de référence en matière de respect de Droits Humains (Pacte Mondial, Principes Directeurs de l'OCDE, norme ISO 26000)

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche Best-in-Class permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance. En complément, ce Fonds a suivi une approche best-universe permettant d'exclure 20% des émetteurs avec le plus faible score d'impact social.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Le score ISR au niveau du portefeuille a atteint **3.51** sur 5.

Le pourcentage d'entreprises appartenant à la catégorie « sous surveillance est de **0%**.

Par ailleurs, la part du portefeuille appartenant à chaque quintile tel que défini par le score d'impact social était la suivante :

La part du portefeuille appartenant au quintile 1 tel que définis par le score d'impact social est de 71.63%

La part du portefeuille appartenant au quintile 2 tel que définis par le score d'impact social est de 11.04%

La part du portefeuille appartenant au quintile 3 tel que définis par le score d'impact social est de 7.39%

La part du portefeuille appartenant au quintile 4 tel que définis par le score d'impact social est de 0%

La part du portefeuille appartenant au quintile 5 tel que définis par le score d'impact social est de 0%

Dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, deux indicateurs ESG promouvant des caractéristiques sociales et environnementales promues ont été pilotés au niveau du fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 sont les suivantes :

1. La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de **0 %** par rapport à son univers ISR dont la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de **4.98 %**.
2. La part des femmes dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance des entreprises bénéficiaires est de **0.76 %** par rapport à son univers dont la part est de **0.65 %**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

- ***Et par rapport aux périodes précédentes ?***

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Non applicable.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

| Indicateur d'incidence négative | Notation ESG | Politiques d'exclusion | Analyse de controverses | Politique d'engagement | Politique de Vote | Indicateur label ISR |
|--|--------------|---|-------------------------|------------------------|-----------------------------------|--|
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement | | | | | | |
| 1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales | X | X <i>Charbon / pétrole et gaz</i> | X | X | X <i>Say on Climate</i> | X <i>Emissions financées (scope 1&2)</i> |
| 2. Empreinte carbone | | | | X | X <i>Say on Climate</i> | |
| 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements | X | | | X | X <i>Say on Climate</i> | |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | | X <i>Charbon / pétrole et gaz</i> | | X | X <i>Say on Climate</i> | |
| 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable | X | | X | | | |
| 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact | X | | | | | |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | X | | X | X | | |
| 8. Rejets dans l'eau | X | | X | | | |
| 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | X | | X | | | |
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|----------|---|----------|----------|----------|----------|
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE | | X <i>Pacte mondial MAIF</i> | X | X | | X |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | | X <i>Pacte mondial MAIF</i> | X | X | | |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | | | X | | | |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | X | | | X | X | X |
| 14. Exposition à des armes controversées | | X <i>Armes controversées</i> | | | | |
| Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales | | | | | | |
| Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | X | | X | X | | |

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

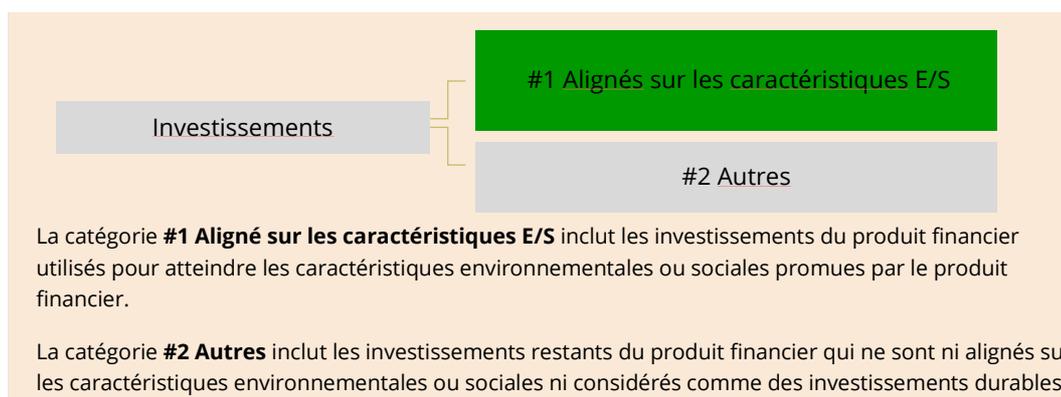
| INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS | SECTEUR | % D'ACTIFS | PAYS |
|-------------------------------------|--------------------------------------|------------|-----------|
| NOVO NORDISK | Santé | 5,51% | Danemark |
| ASML | Technologie | 3,46% | Pays-Bas |
| SCHNEIDER | Biens et services industriels | 3,44% | France |
| SAP | Technologie | 3,35% | Allemagne |
| CAP GEMINI | Technologie | 3,15% | France |
| EDENRED | Biens et services industriels | 3,09% | France |
| L OREAL | Produits et services de consommation | 2,99% | France |
| PRYSMIAN | Biens et services industriels | 2,66% | Italie |
| VESTAS WIND SYSTEMS | Energie | 2,64% | Danemark |
| HERMES INTERNATIONAL | Produits et services de consommation | 2,63% | France |
| ALLIANZ | Assurance | 2,60% | Allemagne |
| DANONE | Aliments, boissons et tabac | 2,59% | France |
| KONINKLIJKE DSM | Aliments, boissons et tabac | 2,47% | Pays-Bas |
| QIAGEN | Santé | 2,47% | Pays-Bas |
| SAINT GOBAIN | Construction et matériaux | 2,40% | France |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 30 décembre 2022, le Fonds a **98%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment a **2%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **2%** de liquidités
- **0 %** de dérivés
- **0 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 90% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S et bénéficiant d'une note ESG ou d'un score impact social.
- Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche #2 Autres constitué de liquidités, de produits dérivés et d'OPCM monétaires dont l'utilisation est limitée à des situations très spécifiques et à des courtes périodes de temps

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

| SECTEUR | % D'ACTIFS |
|--------------------------------------|------------|
| Santé | 16,95% |
| Biens et services industriels | 13,97% |
| Technologie | 12,78% |
| Produits et services de consommation | 8,65% |
| Assurance | 6,37% |
| Construction et matériaux | 6,07% |
| Banques | 5,29% |
| Aliments, boissons et tabac | 5,06% |
| Automobiles et pièces | 3,19% |
| Energie | 2,64% |
| Médias | 1,88% |
| Télécommunications | 1,88% |
| Services aux collectivités | 1,46% |
| Immobilier | 1,44% |

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

| | |
|--------------------------|-------|
| Ressources de base | 1,41% |
| Services financiers | 1,01% |
| Dispo/Liquidité Investie | 9,97% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Compartiment conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 10% de l'actif net du Fonds, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de **2 %**,
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de **0 %**,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG à hauteur de **0 %**.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN ACTIF

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations nettes | - | - |
| Dépôts | - | - |
| Instruments financiers | 242 419 760,44 | 280 572 642,30 |
| Actions et valeurs assimilées | 222 678 888,65 | 263 708 786,60 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 222 678 888,65 | 263 708 786,60 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances négociables | - | - |
| Autres titres de créances | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Organismes de placement collectif | 19 740 871,79 | 16 863 855,70 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 19 740 871,79 | 16 863 855,70 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | - | - |
| Autres organismes non européens | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Contrats financiers | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - |
| Créances | 100 027,40 | 151 987,90 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 100 027,40 | 151 987,90 |
| Comptes financiers | 5 080 424,50 | 1 047 126,21 |
| Liquidités | 5 080 424,50 | 1 047 126,21 |
| Total de l'actif | 247 600 212,34 | 281 771 756,41 |

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN PASSIF

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|----------------|----------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 244 684 807,55 | 266 199 102,11 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | - | - |
| Report à nouveau (a) | 227,99 | 194,19 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | -1 124 192,43 | 11 587 129,64 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 3 786 761,47 | 3 722 505,40 |
| Total des capitaux propres | 247 347 604,58 | 281 508 931,34 |
| (= Montant représentatif de l'actif net) | | |
| Instruments financiers | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Contrats financiers | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| Dettes | 252 606,98 | 262 801,71 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 252 606,98 | 262 801,71 |
| Comptes financiers | 0,78 | 23,36 |
| Concours bancaires courants | 0,78 | 23,36 |
| Emprunts | - | - |
| Total du passif | 247 600 212,34 | 281 771 756,41 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - |
| Autres engagements | - | - |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - |
| Autres engagements | - | - |

Compte de résultat (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 11 525,16 | 34,04 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 5 829 437,39 | 4 249 308,28 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Produits sur titres de créances | - | - |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| Produits sur contrats financiers | - | - |
| Autres produits financiers | - | - |
| Total (I) | 5 840 962,55 | 4 249 342,32 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| Charges sur contrats financiers | - | - |
| Charges sur dettes financières | 2 565,25 | 982,02 |
| Autres charges financières | - | - |
| Total (II) | 2 565,25 | 982,02 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | 5 838 397,30 | 4 248 360,30 |
| Autres produits (III) | - | - |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | 2 098 023,07 | 1 753 336,97 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV) | 3 740 374,23 | 2 495 023,33 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | 46 387,24 | 1 227 482,07 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | - | - |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) | 3 786 761,47 | 3 722 505,40 |

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.*
- *Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.*

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC ; tout OPC inclus pour les deux parts I et R.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Parts I

La société de gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels

Parts R

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Parts I

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts R

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées;

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|-----------------------|--------------------------|
| Actif net en début d'exercice | 281 508 931,34 | 156 483 136,71 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 25 845 849,44 | 112 175 084,35 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -16 295 857,91 | -21 698 219,97 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 6 825 923,47 | 10 612 202,42 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -7 450 978,82 | -2 105 881,29 |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | - | - |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | - | - |
| Frais de transaction | -530 794,92 | -781 041,77 |
| Différences de change | -861 817,75 | 1 345 153,10 |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -44 102 594,74 | 23 093 031,68 |
| Différence d'estimation exercice N | -6 504 343,49 | |
| Différence d'estimation exercice N - 1 | 37 598 251,25 | |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers | - | - |
| Différence d'estimation exercice N | - | - |
| Différence d'estimation exercice N - 1 | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -1 331 429,76 | -121 242,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 3 740 374,23 | 2 495 023,33 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | - | - |
| Autres éléments | - | 11 684,78 ⁽¹⁾ |
| Actif net en fin d'exercice | 247 347 604,58 | 281 508 931,34 |

(1) Soulte fusion

Répartition par nature juridique ou économique

| Désignation des valeurs | Montant | % |
|---|---------|---|
| Actif | | |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations Indexées | - | - |
| Obligations Convertibles | - | - |
| Titres Participatifs | - | - |
| Autres Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les titres négociables à court terme | - | - |
| Les titres négociables à moyen terme | - | - |
| Passif | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Autres | - | - |
| Hors-bilan | | |
| Taux | - | - |
| Actions | - | - |
| Crédit | - | - |
| Autres | - | - |

Répartition par nature de taux

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | 5 080 424,50 | 2,05 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | 0,78 | 0,00 |

Répartition par nature de taux (suite)

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------|---|
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - |

Répartition par maturité résiduelle

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--|--------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 5 080 424,50 | 2,05 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 0,78 | 0,00 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

Répartition par devise

| | DKK | % | GBP | % | CHF | % | Autres | % |
|--|---------------|------|---------------|------|--------------|------|--------------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | 20 145 096,12 | 8,14 | 15 170 496,86 | 6,13 | 4 634 472,63 | 1,87 | 3 486 945,36 | 1,41 |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| OPC | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 0,11 | 0,00 | 57,05 | 0,00 | 0,61 | 0,00 | 10 567,01 | 0,00 |

Répartition par devise (suite)

| | DKK | % | GBP | % | CHF | % | Autres | % |
|--|-----|---|-----|---|-----|---|--------|------|
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | 0,78 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - |

Débiteurs et créditeurs divers

| | 30/12/2022 |
|---|---------------------------|
| Créances | |
| Souscriptions à recevoir | 100 027,40 |
| Total créances | 100 027,40 |
| Dettes | |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -199 860,78 |
| Rachats à payer | -39 929,77 |
| Autre | -12 816,43 ⁽²⁾ |
| Total dettes | -252 606,98 |
| Total | -152 579,58 |

(2) Provision frais RTO

Souscriptions rachats

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Catégorie de parts R | |
| Parts émises | 52 237,8829 |
| Parts rachetées | 33 207,6197 |
| Catégorie de parts I | |
| Parts émises | - |
| Parts rachetées | - |

Commissions

| | |
|--|------|
| Catégorie de parts R | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts I | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

Frais de gestion

| | |
|---|------|
| Catégorie de parts R | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,00 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| Catégorie de parts I | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,40 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |

Engagements reçus et donnés

| |
|---|
| Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital |
| Néant |
| Autres engagements reçus et / ou donnés |
| Néant |

Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|------|--|----------|-------|----------------------------|
| | Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | | | |
| | Néant | | | |
| | Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie | | | |
| | Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | | | |
| | Néant | | | |
| | Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | | | |
| | Néant | | | |

Autres informations (suite)

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|--|-------------------|------------|----------|----------------------------|
| Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités | | | | |
| FR0000008997 | OFI RS LIQUIDITES | 4 562,0323 | 4 327,21 | 19 740 871,79 |

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

| | Date | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|------------------------|-------------------------|
| Total acomptes | | - | - | - | - |

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

| | Date | Montant total | Montant unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|
| Total acomptes | | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Catégorie de parts R | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 2 495 574,03 | 2 391 041,84 |
| Total | 2 495 574,03 | 2 391 041,84 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 2 495 574,03 | 2 391 041,84 |
| Total | 2 495 574,03 | 2 391 041,84 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |
| Catégorie de parts I | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 227,99 | 194,19 |
| Résultat | 1 291 187,44 | 1 331 463,56 |
| Total | 1 291 415,43 | 1 331 657,75 |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|---------------------|---------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 1 291 032,40 | 1 331 429,76 |
| Report à nouveau de l'exercice | 383,03 | 227,99 |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 1 291 415,43 | 1 331 657,75 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 56 107,4489 | 56 107,4489 |
| Distribution unitaire | 23,01 | 23,73 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--------------------|---------------------|
| Catégorie de parts R | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -829 446,25 | 8 423 640,18 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -829 446,25 | 8 423 640,18 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -829 446,25 | 8 423 640,18 |
| Total | -829 446,25 | 8 423 640,18 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Catégorie de parts I | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -294 746,18 | 3 163 489,46 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -294 746,18 | 3 163 489,46 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -294 746,18 | 3 163 489,46 |
| Total | -294 746,18 | 3 163 489,46 |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|-------------|-------------|
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 56 107,4489 | 56 107,4489 |
| Distribution unitaire | - | - |

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| Actif net | | | | | |
| en EUR | 247 347 604,58 | 281 508 931,34 | 156 483 136,71 | 127 399 657,88 | 100 323 636,15 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Catégorie de parts R | 379 690,5774 | 360 660,3141 | 269 401,3595 | 284 741,5609 | 282 474,5660 |
| Catégorie de parts I | 56 107,4489 | 56 107,4489 | 24 200,0000 | - | - |
| Valeur liquidative unitaire | | | | | |
| Catégorie de parts R en EUR | 481,61 | 567,09 | 477,33 | 447,42 | 355,15 |
| Catégorie de parts I en EUR | 1 149,27 | 1 372,02 | 1 152,45 ⁽³⁾ | - | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | | | | | |
| Catégorie de parts R en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts I en EUR | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) | | | | | |
| Catégorie de parts R en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts I en EUR | 23,01 | 23,73 | 5,01 | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | | | | | |
| Catégorie de parts R en EUR | - | - | - | - | - |
| Catégorie de parts I en EUR | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire | | | | | |
| Catégorie de parts R en EUR | 4,38 | 29,98 | 0,26 | 1,09 | 4,51 |
| Catégorie de parts I en EUR | -5,25 | 56,38 | 21,01 | - | - |

(3) La catégorie de parts I a été créée le 10/06/2020 avec une valeur nominale de EUR 996,51.

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Dépôts | | | - | - |
| Instruments financiers | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | 222 678 888,65 | 90,03 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 222 678 888,65 | 90,03 |
| ADIDAS NOM. | EUR | 24 000,00 | 3 059 040,00 | 1,24 |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 32 000,00 | 6 428 800,00 | 2,60 |
| ALSTOM | EUR | 151 774,00 | 3 463 482,68 | 1,40 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 17 000,00 | 8 564 600,00 | 3,46 |
| ASTRAZENECA PLC | GBP | 35 000,00 | 4 425 246,55 | 1,79 |
| AXA | EUR | 219 000,00 | 5 706 045,00 | 2,31 |
| BNP PARIBAS | EUR | 100 000,00 | 5 325 000,00 | 2,15 |
| BUREAU VERITAS | EUR | 190 000,00 | 4 675 900,00 | 1,89 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 50 000,00 | 7 797 500,00 | 3,15 |
| CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA | EUR | 100 000,00 | 3 614 000,00 | 1,46 |
| CRH PLC | EUR | 120 000,00 | 4 441 200,00 | 1,80 |
| DANONE | EUR | 130 000,00 | 6 399 900,00 | 2,59 |
| EDENRED | EUR | 150 000,00 | 7 632 000,00 | 3,09 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 26 000,00 | 4 399 200,00 | 1,78 |
| EUROFINS SCIENTIFIC | EUR | 50 000,00 | 3 353 000,00 | 1,36 |
| HERMES INTERNATIONAL | EUR | 4 500,00 | 6 502 500,00 | 2,63 |
| INFINEON TECHNOLOGIES | EUR | 140 000,00 | 3 980 200,00 | 1,61 |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 2 000 000,00 | 4 156 000,00 | 1,68 |
| KBC GROUPE | EUR | 60 000,00 | 3 604 800,00 | 1,46 |
| KION GROUP AG | EUR | 70 000,00 | 1 873 900,00 | 0,76 |
| KONINKLIJKE DSM | EUR | 53 500,00 | 6 115 050,00 | 2,47 |
| L'OREAL | EUR | 22 200,00 | 7 405 920,00 | 2,99 |
| LEG IMMOBILIEN AG | EUR | 15 000,00 | 912 900,00 | 0,37 |
| LEGAL&GENERAL GROUP PLC | GBP | 1 283 833,00 | 3 610 215,09 | 1,46 |
| LONDON STOCK EXCHANGE | GBP | 31 000,00 | 2 493 276,98 | 1,01 |
| LONZA GROUP NOM. | CHF | 10 100,00 | 4 634 472,63 | 1,87 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 6 500,00 | 4 419 350,00 | 1,79 |
| MICHELIN (CGDE) | EUR | 120 000,00 | 3 118 200,00 | 1,26 |
| NORSK HYDRO ASA | NOK | 500 000,00 | 3 486 945,36 | 1,41 |
| NOVO NORDISK AS | DKK | 108 000,00 | 13 622 629,08 | 5,51 |
| ORANGE | EUR | 500 000,00 | 4 640 500,00 | 1,88 |
| PRYSMIAN SPA | EUR | 190 000,00 | 6 585 400,00 | 2,66 |
| QIAGEN N.V. | EUR | 130 000,00 | 6 111 300,00 | 2,47 |
| RELX PLC | GBP | 180 000,00 | 4 641 758,24 | 1,88 |
| SAINT-GOBAIN | EUR | 130 000,00 | 5 934 500,00 | 2,40 |
| SANOFI | EUR | 60 000,00 | 5 390 400,00 | 2,18 |
| SAP SE | EUR | 86 000,00 | 8 289 540,00 | 3,35 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SA | EUR | 65 000,00 | 8 496 800,00 | 3,44 |
| SPIE SA | EUR | 190 000,00 | 4 628 400,00 | 1,87 |
| STELLANTIS NV | EUR | 360 000,00 | 4 777 200,00 | 1,93 |
| STMICROELECTRONICS NV | EUR | 90 000,00 | 2 970 450,00 | 1,20 |

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022 (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| VESTAS WIND SYSTEMS A/S | DKK | 240 000,00 | 6 522 467,04 | 2,64 |
| VONOVIA SE | EUR | 120 000,00 | 2 642 400,00 | 1,07 |
| WORLDLINE SA | EUR | 50 000,00 | 1 826 500,00 | 0,74 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | | | - | - |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Titres de créances | | | - | - |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Titres de créances négociables | | | - | - |
| Autres titres de créances | | | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Organismes de placement collectif | | | 19 740 871,79 | 7,98 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 19 740 871,79 | 7,98 |
| OFI RS LIQUIDITES | EUR | 4 562,0323 | 19 740 871,79 | 7,98 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | | | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | | | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | | | - | - |
| Autres organismes non européens | | | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | | | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | | - | - |
| Titres financiers empruntés | | | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | | | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | | | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | | | - | - |
| Autres opérations temporaires | | | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | - | - |
| Contrats financiers | | | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Autres opérations | | | - | - |
| Autres instruments financiers | | | - | - |
| Créances | | | 100 027,40 | 0,04 |
| Dettes | | | -252 606,98 | -0,10 |
| Comptes financiers | | | 5 080 423,72 | 2,05 |
| ACTIF NET | | | 247 347 604,58 | 100,00 |



Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

MAIF IMPACT SOCIAL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 DECEMBRE 2022

MAIF IMPACT SOCIAL **Fonds Commun de Placement**

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 DECEMBRE 2022

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MAIF IMPACT SOCIAL constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 avril 2023
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCÉ